

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 06 MARS 2023 À 19H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Héisingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Héisingue, après convocation légale, en date du 2 mars 2023.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Anne KARABABA, Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Nathalie REIBEL, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY, Chantal SENFT

Procurations :

Nicolas CHRISTEN donne procuration à Gaston LATSCHA

Fabienne BOULIER donne procuration à Cédric SCHWIRLEY

Secrétaire de séance : Mireille JOSEPH

2023-20 Mécénat

Une partie du financement de l'association « L'Envolée » provenait du mécénat apporté par différentes entreprises locales.

Lors des réflexions relatives à l'internalisation, la commune s'était fait confirmer la possibilité du maintien de ces mécénats dans le cadre de la reprise en régie.

Une délibération doit cependant être prise pour permettre au Maire de signer chaque convention de mécénat, les entreprises pouvant alors bénéficier des avantages fiscaux qui en découlent.

Dans sa séance du 23 janvier 2023, le conseil municipal autorisait monsieur le Maire à signer une convention avec l'entreprise Cryostar pour un mécénat d'un montant de 35 000 €.

Il se trouve que ce chiffre a été mal retranscrit, le montant du mécénat de l'entreprise Cryostar s'élevant à la somme de 50 000 €. Une nouvelle délibération du conseil municipal est par conséquent nécessaire.

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le 09/03/2023

ID : 068-216801357-20230306-202320D-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention permettant le versement du mécénat de l'entreprise Cryostar pour un montant de 50 000 €.

Fait à Hésingue, le 7 mars 2023

Le maire,

Gaston LATSCHA

